



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

630 - Conservation et valorisation du patrimoine

630 - Conservation et valorisation du patrimoine - Propositions financières - Budget primitif 2017

Rapport n° CD/2016/151

Service Chef de file :

K450 - Service du patrimoine culturel

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le territoire bas-rhinois dispose d'une importante richesse patrimoniale, vecteur de développement local, de tourisme et support du vivre ensemble. La conservation et la valorisation du patrimoine, en lien avec de nombreux partenaires dans les territoires, constitue un axe fort de la politique du Département.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2017 un crédit de 215 515 € pour la conservation et la valorisation du patrimoine.

Récapitulatif des montants en dépenses proposés par modes d'actions

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
63010	F	Conservation, valorisation du patrimoine protégé	20 000.00	20 000.00
63010	I	Conservation, valorisation du patrimoine protégé	- *	- *
63020	F	Conservation, valorisation du patrimoine non protégé	83 515.00	12 515.00
63020	I	Conservation, valorisation du patrimoine non protégé	- *	- *
63030	F	Musées	183 000.00	183 000.00
63030	I	Musées	128 300.00	- *
		TOTAL	414 815,00	215 515,00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

Le patrimoine culturel, témoignage des savoir-faire et traditions, entre pleinement dans les stratégies d'aménagement des collectivités territoriales pour leur territoire. Il convient de mieux le connaître, le conserver, le valoriser pour en faire émerger des lieux de vie, de rencontres, tout en veillant à préserver son histoire.

En effet, le patrimoine constitue un important vecteur de lien social car il favorise la coopération des acteurs du territoire pour protéger ce bien commun fragile, le faire connaître et le rendre accessible à tous les publics. Il n'est pas question de « mise sous cloche » de ce patrimoine, mais d'intégration dans la vie de la société, comme un

élément fondant son identité et soudant les habitants autour de sa préservation et de sa transmission.

Pour arriver à ces objectifs ambitieux, la politique de conservation et de valorisation du patrimoine menée par le Département se décline autour de plusieurs axes et thématiques :

- l'entretien et la valorisation du patrimoine castral et des fortifications par des bénévoles, avec notamment la poursuite de l'accompagnement financier et technique de l'engagement citoyen pour la rénovation et l'entretien des ruines de châteaux ;
- le soutien au patrimoine bâti (protégé ou non au titre des monuments historiques), comme identité des territoires et contributeur de leur rayonnement et de leur attractivité ;
- les cinq centres d'interprétation du patrimoine (CIP), reflets des savoir-faire, traditions et de l'histoire du département, qui, grâce à leur maillage territorial, favorisent l'accès des Bas-Rhinois à la culture, en synergie avec les équipements et les autres partenaires du Département ;
- l'aide apportée au Parc Naturel des Vosges du Nord, qui accompagne, via la Conservation des musées, les équipements muséographiques dans leur travail de médiation, contribuant ainsi à la transmission de connaissances et de valeurs.

Ces axes sont mis en œuvre de manière transversale, en lien avec les autres domaines d'interventions du Département (insertion, personnes âgées ou handicapées, collégiens, tourisme, etc.).

63010 – Conservation, valorisation du patrimoine protégé

Crédits proposés au BP 2017 : 20 000 €

Cette politique, et notamment l'entretien et la restauration des ruines, trouve, entre autres, sa traduction dans la proposition d'inscription de 20 000 € de crédits de fonctionnement, destinés à permettre aux associations entretenant les ruines de châteaux forts ou les fortifications d'acquérir des équipements de protection de sécurité pour les bénévoles, ainsi que du petit matériel. L'entretien de ce patrimoine, généralement protégé au titre des Monuments historiques, évite de lourds travaux de restauration ultérieurs, et permet également le développement du tourisme et l'utilisation sans risque des chemins de randonnée.

Outre ces crédits, le Département soutient activement l'engagement bénévole des citoyens au service de leur patrimoine par des compétences (techniques, juridiques, de mise en réseau...) qu'il met à disposition des différentes associations concernées.

Par ailleurs, ce patrimoine est un marqueur fort de la destination Alsace (avec une centaine de ruines, l'Alsace est la région d'Europe qui possède la plus grande densité de châteaux forts de montagne). Il sert donc de socle au développement d'une politique touristique castrale portée notamment par Alsace Destination Tourisme et tous les acteurs de la filière en construction (notamment le Département du Haut-Rhin qui développe, depuis 2016, un réseau similaire de veilleurs de châteaux forts).

63020 – Conservation, valorisation du patrimoine non protégé

Crédits proposés au BP 2017 : 12 515 €

La diffusion des savoirs et des connaissances auprès d'un public le plus large possible, ainsi que le soutien à la vie associative, restent des priorités fortes du Département. Les crédits proposés permettront notamment de participer au financement de la Fondation du patrimoine (qui, depuis 2004, a soutenu 299 projets d'associations ou de collectivités locales, grâce notamment à des collectes auprès d'entreprises et de particuliers) et de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie (regroupant de nombreuses associations

œuvrant dans le domaine de l'histoire et de la mémoire, et éditant des publications de grande qualité).

L'objectif est de soutenir la participation des forces vives des territoires (associations, citoyens, entreprises, etc.) et d'encourager la transmission et la créativité, pour favoriser la vie locale et le développement des territoires.

63030 – Musées

Crédits proposés au BP 2017 : 183 000,00 €

Les crédits proposés doivent permettre au Département de poursuivre son soutien aux actions de médiation du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) et aux Centres d'interprétation du Patrimoine (CIP), avec le souhait de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, et de développer, en milieu rural, la culture comme vecteur de lien social.

Le PNRVN est soutenu autour de deux axes :

- l'accompagnement professionnel, via la Conservation des musées du Parc, des musées volontaires (la plupart étant labellisés « Musée de France ») ;
- la médiation, la promotion et la mise en réseau pour l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc (soit une quarantaine de sites).

La subvention serait dédiée à des actions spécifiques qui répondent aux priorités du Département, favorisent le développement et la mise en tourisme de petites structures sans personnel scientifique dédié et facilitent l'accès de tous à la culture (programme « Eveil des sens » ou « kits à toucher » pour le public empêché, etc.).

Un CIP est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience, car l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.) sont privilégiées.

En 2017, les cinq CIP, répartis sur le territoire et représentatifs de thématiques emblématiques du Bas-Rhin (Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau sur les gestes et savoir-faire, La Villa à Dehlingen sur l'archéologie, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen sur les arts et traditions populaires, le château de Lichtenberg sur le patrimoine et la création artistique, Point d'orgue à Marmoutier sur les orgues et flûtes du monde), seront ouverts et fonctionneront en complémentarité.

Il est proposé que la mise en réseau de ces équipements soit poursuivie, notamment via des actions qui prennent en compte différents publics, notamment les publics prioritaires du département (jeune public/collégiens, publics handicapés ou empêchés - seniors, personnes exclues socialement, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active). Le Département entend, par ces aides, rendre la culture et l'expérimentation accessibles à tous. Cette ambition sera facilitée par la mise en place de conventions d'objectifs avec les CIP.

Avec ces partenaires, il est proposé que l'objectif 2017 soit la montée en puissance des projets culturels et patrimoniaux en lien avec les forces vives du terrain, car l'action locale constitue un levier majeur de développement harmonieux des territoires, notamment pour l'accès à la culture pour tous.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 630 - Conservation et valorisation du patrimoine.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY